

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



DEC 5 1980



Distr.
GENERALE
A/35/767
13 décembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Points 111 et 91 de l'ordre du jour

UNEA COLLECTION

SYSTEMATISATION ET DEVELOPPEMENT PROGRESSIF DES PRINCIPES ET NORMES
DU DROIT ECONOMIQUE INTERNATIONAL, EU EGARD EN PARTICULIER AUX
ASPECTS JURIDIQUES DU NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Incidences administratives et financières du projet de résolution
recommandé par la Sixième Commission (A/35/735, par. 10)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Carl C. PEDERSEN (Canada)

1. A sa 58ème séance, le 13 décembre 1980, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/35/113) au sujet des incidences administratives et financières du projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 10 de son rapport (A/35/735). Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont été présentées oralement par le Président du Comité.

2. Les déclarations et observations faites lors de l'examen de la question par la Commission sont consignées dans le compte-rendu analytique de la séance (A/C.5/35/SR.58).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans opposition, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 10 de son rapport (A/35/735), il ne serait pas nécessaire à ce stade d'ouvrir de crédits additionnels au budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981. Des crédits additionnels seraient pris en considération, le cas échéant, dans le second rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981, qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session.